



**Voeux de François Villeroy de Galhau,
Gouverneur de la Banque de France,
Paris, 14 janvier 2020**

Contact presse : Mark Deen (mark.deen@banque-france.fr), Déborah Guedj
(Deborah.quedj@banque-france.fr)

Je vous souhaite la bienvenue pour cette heureuse tradition des vœux dits « à la Place ». Mais il y a ici plus que la Place : les élus, la presse, les associations qui travaillent nombreuses avec nous. Je veux tout d'abord vous présenter, au nom de la Banque de France et de l'ACPR, nos vœux les plus chaleureux pour l'année 2020, pour vous-mêmes, ainsi que pour l'ensemble des collaborateurs de vos institutions. Je pense en particulier à tous ceux qui supportent les difficultés des transports, ou ceux qui ont dû hélas souffrir des attaques inacceptables contre les agences. Au sein de cette tradition, je salue une nouveauté : l'arrivée de Dominique Laboureix, comme Secrétaire général de l'ACPR, avec à ses côtés Patrick Montagner, Bertrand Peyret, Frédéric Visnovsky et désormais Emmanuelle Assouan qui sera en charge des questions de stabilité financière. Dans un monde aussi chahuté que le nôtre, il est hasardeux de formuler des vœux professionnels. Je vais pourtant en risquer trois pour le secteur financier au sein de notre pays : que 2020 soit une année de stabilisation, une année d'adaptation et une année d'inclusion.

**

I. Une année de stabilisation

J'avais cité l'an dernier les trois « i » ennemis de la croissance : incertitudes, isolationnisme notamment américain, et impatience qui pèse partout sur les efforts durables des réformes. Aucun n'a disparu. Mais la croissance française résiste à 1,3 % en 2019 malgré un ralentissement en fin d'année et 1,1 % attendus par nous en 2020. Et nous pouvons pratiquement exclure en 2020 une récession américaine ou européenne, pourtant souvent redoutées l'an dernier.

Cette amorce de **stabilisation économique**, dans nos dernières prévisions Eurosysteme de décembre, correspond à une réduction relative des incertitudes commerciales. Si cette stabilisation se confirme, il devrait s'en suivre une **stabilisation de la politique monétaire**. Ce qui signifie deux choses : Il est [donc] raisonnable vu d'aujourd'hui, comme le font les marchés, de tableer pour les prochains mois sur une stabilité de nos taux courts et de nos mesures. L'année 2020 sera d'autant plus favorable pour mener la revue stratégique de

notre politique monétaire autour de Christine Lagarde, notamment sur la question centrale de notre objectif d'inflation.

Stabilisation aussi de la réglementation, pour les banques et les assurances. Vous y tenez, comme moi, même si nous ne mettons pas toujours exactement les mêmes choses sous le même mot. Ni fuite en avant – il n'y aura pas de Bâle IV –, ni retour arrière : nous devons transposer en Europe l'accord international de Bâle 3 conclu en décembre 2017.

Je veux le redire: cet accord était et reste le meilleur possible pour la France et pour l'Europe. Je rappelle que la disparition des modèles internes était au cœur des négociations. Nous nous sommes battus et avons obtenu, de haute lutte, la reconnaissance durable de ces modèles tout en nous engageant à améliorer davantage leur comparabilité. L'application de Bâle III ne nécessitera pas, pour aucune banque française, d'augmentation en capital dédiée. La mise en œuvre de cet accord n'aura pas d'impact négatif sur le financement de notre économie. Cette crainte traditionnellement mise en avant par l'industrie bancaire s'est toujours avérée infondée : bien au contraire, le crédit reste très dynamique à près de + 7 % par an en France.

Mais nous sommes pleinement conscients avec Bercy des négociations qui restent à mener. Et la France se battra pour une transposition qui soit à la fois équitable et raisonnable. **Équitable** car il ne serait pas question de transposer en Europe si les États-Unis n'appliquaient pas l'accord. **Raisonné** pour maîtriser les besoins en capital requis par Bâle III. Je pense d'abord à la nécessité d'appliquer l'*output floor* au niveau consolidé des groupes bancaires. Il faudra également articuler intelligemment les exigences bâloises avec les coussins de capitaux qui sont déjà appliqués en Europe au titre du pilier 2.

2020, ce sera aussi l'année de la revue de Solvabilité II. Nous avons marqué nos réserves sur le document mis en consultation par l'EIOPA. Je me réjouis que les discussions avec plusieurs de nos partenaires-clés soient en train de faire avancer nos préoccupations centrales : la revue ne doit pas conduire à l'augmentation des exigences en fonds propres qui pèsent sur le secteur

européen de l'assurance ; le calcul de la marge pour risque doit être moins pénalisant ; la convergence des pratiques nationales doit être accrue. Nous poursuivons aussi les discussions sur un meilleur traitement du financement de nos entreprises – la réduction du choc actions en est un des leviers –, et des investissements notamment pour la transition écologique.

II. Une année d'adaptation

J'en viens ici au sujet qui vous préoccupe le plus. Les taux bas, et plus encore les taux négatifs, ne sont pas une fin en soi. J'ai eu l'occasion, dans un discours jeudi dernier à l'Université de Paris-Dauphine, de revenir très explicitement sur les causes des taux bas, et sur leurs effets. Ceux-ci sont sans aucun doute positifs pour l'économie française dans son ensemble : plus de 2 points de croissance supplémentaire sur quatre ans, et de ce fait une contribution significative au million d'emplois nets créés en France depuis 2016. Mais autant la politique monétaire accommodante profite aux acteurs **économiques** – ménages, entreprises, comme États –, autant sa prolongation pèse sur la rentabilité des acteurs **financiers**, et impose donc un effort d'adaptation. Je tiens à rendre hommage à la qualité et la solidité **de nos institutions financières**, parmi les meilleures d'Europe et qui ont accompli ces dernières années un chemin considérable. La première part de cette adaptation vous revient naturellement, par vos stratégies de digitalisation et d'efficacité opérationnelle. Mais une part nous en incombe.

Pour les **banques**, le mécanisme de *tiering* décidé en septembre dernier permet de réduire le coût des taux négatifs de près de 4 milliards pour les banques européennes, dont environ 800 millions pour les établissements français. Ces chiffres sont assez significatifs pour mériter d'être cités, n'hésitez pas à le faire aussi. Pour les **assurances**, deux points méritent d'être soulignés. D'une part la poursuite nécessaire de la baisse du rendement des produits d'assurance vie en euros. D'autre part les dispositions prises à la fin de l'année dernière sur la PPB [provision de participation aux bénéficiaires]. Cette provision qui appartient et continuera d'appartenir aux assurés pourra désormais être prise en compte

dans le calcul du ratio de solvabilité des assureurs. J'ai soutenu l'adoption de cette mesure car elle permet d'aligner la pratique française sur celle des autres pays concernés et notamment de l'Allemagne. Pour autant, elle ne pourra jamais compenser une solvabilité insuffisante.

L'adaptation à l'environnement de taux bas passe également par une vigilance accrue en matière **de qualité et de tarification des crédits**. C'est le rôle du Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF), présidé par Bruno Le Maire : nous avons émis en décembre dernier une recommandation sur la durée et la charge de remboursement des crédits immobiliers. Elle s'applique à tous les nouveaux prêts déposés depuis ce mois de janvier. Cela veut dire, en clair, que des dérives doivent s'arrêter, et des comportements doivent changer, vite. Sinon, nous passerions à une surcharge en capital pour les prêts non conformes, même si cela ne fait pas partie de mes vœux. J'invite également les banques à mieux suivre leurs pratiques en matière de **tarification** : les marges doivent être suffisantes pour couvrir les coûts et les risques associés aux crédits immobiliers. Ces points seront particulièrement suivis par l'ACPR en 2020, et ils sont – je le souligne – d'intérêt commun pour vous, comme pour nous au titre de la stabilité financière.

En dernier lieu, pour relever le défi de la rentabilité, les banques et assureurs français doivent pouvoir – enfin ! – bénéficier d'un véritable marché unique financier propice aux **consolidations transfrontières**. Or, l'Union bancaire est toujours au milieu du gué : des avancées sur la résolution – deuxième pilier – sont au moins aussi nécessaires que celles sur la garantie des dépôts – troisième pilier. Par ailleurs, à la veille d'après discussions sur la future relation avec le Royaume-Uni, l'Europe devrait – plus que jamais – affirmer sa souveraineté financière. Ceci passe nécessairement par **l'Union des marchés de capitaux**. Je veux dire ici mon soutien aux priorités défendues par le rapport « Next CMU », et au Forum de Haut Niveau lancé par la nouvelle Commission. Si 2020 était non pas seulement l'année du Brexit, mais aussi celle d'une Union pour l'épargne et l'investissement durable, l'Europe aurait transformé le problème en opportunité.

III. Une année d'inclusion

Nous pouvons nous réjouir de deux progrès réels en matière d'inclusion en 2019: une cinquième année consécutive de **baisse du surendettement** des ménages, soit près de 40% sur cette période, et la mise en œuvre du **plafonnement des frais bancaires** à 25 euros par mois, pour plus de 3 millions de clients fragiles. Au sein de ce public, l'offre spécifique – plafonnée à 20 euros par mois et 200 euros par an, bénéficie à 464 000 clients à fin septembre dernier, soit + 32 % par rapport à fin 2017. Je veux remercier ici la profession bancaire qui s'est fortement mobilisée pour tenir ses engagements. Maintenant, il faut compléter, et il faut durer. Compléter en 2020 : que les banques détectent de manière encore plus efficace les clientèles fragiles ; qu'elles corrigent les quelques écarts qui demeurent ; qu'elles fassent mieux connaître leurs offres spécifiques. Ces engagements doivent être tenus dans la durée, et seront suivis par l'ACPR, et par l'OIB que je préside, avec un rôle actif des associations.

L'année 2020 sera également celle de la **priorité climatique**. Et vous pourrez compter sur la détermination de la Banque de France et de l'ACPR – dont sa nouvelle Commission Climat et Finance durable –, pour accompagner le verdissement du secteur financier. Nous conduirons dans les prochains mois les premiers stress-tests climatiques. L'ambition de cet exercice est double : mieux identifier la résilience des banques et assurances aux risques climatiques, et accélérer les travaux méthodologiques pour disposer d'évaluations de qualité. La place de Paris, les acteurs publics et privés français, ont ici une avance reconnue, mais que nous devons conforter face à une compétition active. Nous publierons les scénarios d'ici fin mars, et nous mènerons les tests d'ici décembre. Je précise que les résultats de cet exercice pionnier seront publiés agrégés et anonymes.

**

Un mot de conclusion sur la Banque de France. Comme vous, nous faisons face à une nécessité d'adaptation, des paiements à la digitalisation ou la cybersécurité. Notre démarche résolue d'innovation nous permet de gagner en performance et en agilité. 2020 est la dernière année de notre actuel plan

stratégique, où nous aurons en cinq ans réduit de plus de 20 % nos effectifs et nos dépenses courantes de plus de 10 %. Nous poursuivrons notre transformation avec un horizon 2024. Nous le devons aux Français ; mais nous vous le devons également, à vous, qui êtes les premiers acteurs du financement de notre économie. Bonne année à vous, à vos équipes, et à notre pays.